



Le Cerafel

reconnu comme AOP

LES NÉGOCIATIONS ONT DURÉ PLUS D'UN AN : SUITE À LA NOUVELLE OCM LÉGUMES, LES POUVOIRS PUBLICS FRANÇAIS ONT LANCÉ UNE RÉFORME DE L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE (VOIR LES NUMÉROS 15, 16 ET 19 DES INFOS SICA-UCPT-TSM). LES FONDAMENTAUX SONT PRÉSERVÉS AVEC LE DÉCRET DE RECONNAISSANCE DE L'AOP CERAFEL, SIGNÉ LE 4 DÉCEMBRE DERNIER.

> Extension des règles

Le Cerafel conservera la possibilité d'appliquer l'extension des règles, sauf pour la tomate et la fraise, pour lesquelles il n'aura pas la représentativité (Sica, Coopagri, UCPT rassemblent la moitié de la production bretonne).

> Recherche et expérimentation

Le Cerafel conserve la coordination de l'expérimentation régionale. Pour des produits comme la tomate, une convention avec d'autres OP bretonnes est à l'étude pour une action commune.

> Horticulture ornementale

Le Ceraflor est fondu dans le Cerafel, ce dernier étant désormais reconnu pour les légumes et l'horticulture ornementale.

> Relations avec les AOP nationales

Dans l'état actuel des choses, une AOP ne peut pas adhérer à une autre AOP. Le Cerafel ne peut donc pas adhérer à l'AOP nationale fraises, à l'AOP nationale endives, etc. Selon le ministère, c'est chaque OP qui doit adhérer. Pourtant, les imbrications entre AOP fonctionnent très bien dans d'autres états membres comme la Belgique. Le Cerafel demande donc d'ouvrir cette possibilité en France.

> Relations avec les autres bassins de production

Des conventions avec des OP d'autres régions sont déjà à l'étude, par exemple en échalote, pour mener des actions communes en gestion

des marchés, en promotion, et pourquoi pas en recherche-expérimentation.

> Un problème à régler : les aides différenciées

Le ministère a voulu inciter les producteurs à adhérer aux AOP nationales produits en majorant de 10% leurs aides à l'investissement. En tant qu'AOP régionale, le Cerafel se voit refuser cet avantage, ce qui est inacceptable, dans la mesure où le Cerafel joue bien le rôle d'une AOP nationale, avec certainement une force de frappe, une capacité à organiser et un travail de fond qu'aucune AOP nationale ne pourra jamais accomplir. Les démarches se poursuivent pour faire évoluer cette situation.

